



Procès verbal du conseil d'école du jeudi 5 novembre 2015

Sont présents :

Parents d'élèves : Mmes Jauze, Diet, Lesous, Guillet, Lafargue et Mrs Journe, Orazio

Représentants de la Mairie : M Clément (*Maire*), Mme Debachy (*conseillère chargée des affaires scolaires*), Mme Tryzna (*conseillère municipale*), Mmes Nart et Cassaigne (*ATSEM*)

Équipe enseignante : Mmes Cante, Bietz, Grelier, Guillaut, Roy-Sarrazin, Le Tutour, Denave, Taysse, Savall, Sellié-Meurisset, Nguyen, Foucher (RASED)

1-Installation du Conseil d'École et rappel de ses attributions

Mme DENAVE ouvre le conseil et présente les différents membres invités au Conseil d'École :

- L'équipe éducative :
Nouveaux enseignants titulaires : Mmes CANTE (PS) et DENAVE (CE1/direction)
Présence de Mme Foucher, représentante du Rased.
Informations : Mme Phalempin, complément de service de Mme Cante prendra ses fonctions le 12 novembre 2015.
Compte tenu des besoins en personnels remplaçants, Mme Zérari, enseignante BD (enseignant remplaçant au niveau départemental) qui assurait la décharge de direction et le complément de service de Mme Bietz est réaffectée sur d'autres missions (décision éducation nationale). Mme Soyer, enseignante nommée pour le reste de l'année scolaire sur ces postes, devrait prendre ses fonctions à compter du 13 novembre.
- Les représentants de la mairie
Des représentantes du personnel ATSEM sont invitées à participer au conseil d'école
- Les représentants des parents d'élèves présents
- DDEN : absent. Personne ne s'est fait connaître à ce jour auprès de la directrice pour assurer cette fonction.

Mme DENAVE rappelle les règles et les compétences du Conseil d'École. Selon les textes en vigueur, le Conseil d'École est un lieu d'échange et de discussions entre les différentes parties. L'ordre du jour est fixé par le président (la directrice) à l'avance (questions des parents d'élèves à fournir 15 jours avant la date fixée).

Désignation des secrétaires de séance : - Mme Le Tutour,
- Mme Jauze

2-Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

L'organisation des élections a été modifiée cette année en encourageant le vote par correspondance. Aucun électeur ne s'est présenté lors de l'ouverture du bureau de vote. De nombreux bulletins ont été invalidés de part un non respect des consignes de vote par correspondance.

Bien que cela ne modifie en rien le résultat des élections (liste unique), il serait souhaitable, pour l'an prochain de préparer des enveloppes pré-remplies (nom, prénom, adresse, signature).

Participation	
Nombre d'inscrits	433
Nombre de votants	111
Nombre de bulletins blancs ou nuls	5
Nombre de suffrages exprimés (S)	106
Taux de participation	25.64%

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	11
Quotient (S/N)	9.64

3- Validation PV du conseil d'école du 4 juin 2015

PV validé par le conseil d'école

4-Effectifs de rentrée 2015-2016

Les effectifs sont proches de 300 élèves, effectif limite qui aurait permis l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Effectifs réels au ^{er} septembre 2015 : 293 élèves

Actuellement l'école primaire comprend 7 classes élémentaires et 4 classes maternelles. L'ouverture d'une 5^{ème} classe en maternelle semble possible.

Prévisions septembre 2016 : effectif à + 7 élèves

Effectif prévisionnel = 300 élèves (limite)

PS : 46	CP : 37
MS : 47	CE1 : 36
GS : 33	CE2 : 29
Total maternelle : 126	CM1 : 35
	CM2 : 30
TOTAL : 293	Total élémentaire : 167

5-Vote du règlement intérieur de l'école

Rappel réglementaire :

- le vote du règlement intérieur d'une école s'effectue lors du 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire
- valide pour un an.

Le règlement intérieur 2015-2016 a été transmis aux familles en début d'année scolaire.

Un nouveau règlement type doit être proposé par la DSDEN. Dès sa diffusion, un nouveau règlement intérieur pour l'école sera étudié afin d'être proposé au Conseil d'École du 3^{ème} trimestre. Suite à cette proposition, ce nouveau règlement pourra être présenté en juin 2016 pour validation au 1^{er} conseil d'école 2016-2017.

Points évoqués :

- La tenue de certaines élèves pose régulièrement problème : maquillage, vernis à ongles.

Il est rappelé que la tenue vestimentaire des enfants à l'école doit être décente et adaptée aux activités proposées. Il est important que les enfants grandissent sur des bases saines et il est aussi important de les protéger d'un point de vue sanitaire. En effet, les substances présentes dans de nombreux produits cosmétiques sont nocives pour la santé des enfants.

- Aucun adulte, autre qu'un membre à part entière de l'équipe éducative de l'école, n'a le droit de rentrer dans l'enceinte de l'école sur le temps scolaire. De plus, il est attendu de la part de chacun un comportement et des échanges verbaux corrects envers les enseignantes, que ce soit dans ou aux abords de l'enceinte scolaire. En cas de non respect de ces règles, les enseignantes se réservent le droit d'en référer aux services compétents.

6-Présentation du RASED

Mme Sandrine DUVIGNAC-Psychologue scolaire

Mme Nathalie FOUCHER-Maître spécialisée option rééducation (Intervention de Mme Foucher le jeudi sur l'école).

Présentation du RASED par Mme Foucher

Les RASED rassemblent des **psychologues scolaires** et des **professeurs des écoles spécialisés**. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

Le Rased intervient sur plusieurs écoles du secteur. Son rôle est d'aider les enfants en difficultés

Les coordonnées du Rased ont été transmises à l'ensemble des familles en début d'année via le cahier de liaison.

Les enseignants spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale des RASED peuvent dispenser des aides spécialisées pédagogiques ou rééducatives aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Le Rased peut intervenir à la demande des enseignants ou de la famille. Dans tous les cas, toute prise en charge individuelle par le Rased est soumise à l'accord de la famille.

7-Ateliers pédagogiques complémentaires (APC)

En élémentaire : reconduction du dispositif 2014/2015 → tous les lundis de 15h30 à 16h30 depuis le 7 septembre jusqu'au 4 juillet

En maternelle : dispositif 2015/2016 → les lundis de 15h30 à 16h30 du 9 novembre au 29 juin

La mise en place à partir du 9 novembre d'un dispositif « APC Maternelle » nécessite l'utilisation d'espaces à cet effet.

Dans l'immédiat, les espaces dédiés aux « APC Maternelle » seront :

- la classe de Mme Roy Sarrazin
- la classe de Mme Grelier
- la salle de « motricité douce » à l'étage

Le périscolaire est informé de la mise en place de ce dispositif afin de prendre en compte la diminution des participants aux « TAP maternelle » le lundi.

8- Budgets écoles

• Dotation mairie

Voir PV Conseil d'école du 04 juin 2015

Dotation 2015 : dernières commandes à réaliser avant fin novembre.

Modification pour l'année 2016 :

- budget global et non plus par classe
- ventilation à définir en conseil des maîtres

• Coopérative scolaire

Baisse des cotisations: 229 €/ classe en 2014 → 197 € / classe en 2015

Les ventes de photos sont en cours. Nouveauté 2015: photo des fratries

• APE

L'Association de Parents d'Elèves propose de participer au financement de projets mis en œuvre dans les classes et soumet en parallèle des projets communs d'actions à l'équipe enseignante.

9- Projets pédagogiques

Maternelle

- Les vendanges (période 1), Les continents (projet annuel de cycle)
- visite de l'exposition du FRAC : Folk art africain
- Spectacle dans le cadre de l'opération Lumière à la salle des fêtes le 12 novembre (financement APE)
- Expérimentation d'un cahier de vie sous forme d'un blog (PS/MS)
- Correspondance avec une classe de maternelle de St Selve (MS/GS)

Une réflexion est actuellement en cours sur un réaménagement du temps de sieste des PS et MS

Élémentaire

- Participation de toutes les classes à un projet en partenariat avec la communauté de commune autour du tri des déchets et du développement durable.
- Projets « MUSIQUE » : mini concert au Fémina (CE1/CE2), West side story au Rocher Palmer CM1/CM2), découverte des instruments de musique avec la participation d'un parent d'élève et d'un musicien (CP).
- Spectacle dans le cadre de l'opération Lumière à la Ruche le 13 novembre 2015 (financement Mairie)
- Projet « Danse contemporaine » (CP, CE1)
- Visites et atelier «terre et poterie » au musée d'Aquitaine (CE2/CM1)
- Classe transplantée : projet de voyage à Hostens (8-9-10 juin) / Thème : l'astronomie/ classes de Mmes Taysse et Savall.

10- Les travaux d'aménagement de l'école.

Intervention de M. Clément, maire de Saucats

Le restaurant scolaire doit être terminé pour fin décembre et opérationnel pour la rentrée de janvier. L'organisation de la sortie du self doit être réfléchie.

La rénovation du préau maternelle : travaux associés à la mise en place d'une passerelle-sortie de secours. (Fin du chantier 29 février 2016)
Présentation des plans correspondant au projet.

Les travaux de mise en conformité des sorties de secours concernent les classes de Mmes Guillaut et Taysse. Ces travaux (passerelle dans la classe de Mme Guillaut et escalier en colimaçon dans le classe de Mme Taysse) devraient être réalisés début 2016.
(Fin du chantier 29 février 2016)

Les travaux d'isolation phonique de la classe de MS/GS b sont programmés dans la nuit du 24 au 25 novembre.

Cette solution va permettre de réaliser ces travaux au plus vite tout en limitant au maximum les perturbations sur le temps scolaire.

NB : Les travaux sont à ce jour (27 nov 2015) réalisés. Les délais ont été respectés, les perturbations sur le temps de classe minimes. L'enseignante est très satisfaite du résultat tant visuel que phonique.

Projet MAIRIE :

De nombreux travaux seront effectués dans l'école sur une période de 4 ans afin de rénover les anciens bâtiments. Une concertation entre la mairie, les enseignantes et les délégués de parents doit être mise en place afin de prioriser les travaux.

Inscrit au budget 2016 : Changement de menuiseries extérieures de l'école maternelle.

En prévision de l'ouverture de la 12^{ième} classe, celle-ci pourrait être installée dans « l'actuel restaurant scolaire », après mise à niveau de cet espace. Aujourd'hui, la mairie vise à améliorer le confort de chaque salle de classe.

11-Autres points notés

Aménagement des zones d'accueil de la maternelle : en attente

Les enseignantes de maternelle demandent que le ménage soit fait le mercredi après la classe.

Date du prochain Conseil d'Ecole : à définir

Fin de séance à 20h.

Procès verbal établi le 27 novembre 2015

La directrice
Mme DENAVE

Les secrétaires de séance
Mme JAUZE

Mme LE TUTOUR